



Mé Papa Galmot nous :

Air : Gadé Chabine là

1^{er} COUPLET

Janjan mé mo, mo soti jouk á dan bois
Piss' mo tendé di GALMOT ky rivé
Ça r'hom à après Bon Guié ça li nous lé
Mo prend mo pipe ké mo sabot bois
Mo rentié Cayenn'

REFLAIN

Mé papa Galmot nous
Bon Guié voyé li bay nou
I ça nous papa doudou
Piss' li poté la vie bay nou

2^{me} COUPLET

Mo bon mouché ou ké député palò fini
Mo pou ka menti mo prend dé ti cou à ou santé
Piss' mo savé mo ka quinbé jouk mo fini
Et ké nous pas gain piallò après Bon Guié

3^{me} COUPLET

Nous ka monté nous sai travail en miné d'ò
Kou nous décenn' la gragé tembou ké roulé fò
Nous pas besoin séré nous cò la balourou
Pou nous pon yan bête la cou

4^{me} COUPLET

Mo ça gran moune mo ka palé Zot bombon
Chaque fri gain so saison
Temps di lon temps nou té pas connaît la fraude
Mé à tò à yé di ça progrès qui la mode

5^{me} COUPLET

Nou sai monté, nou sai démonté
Nou ka boué di lo l'en nan battée
Fò pa palé fò à dan bois di bête gain zorey
Mo savé i gain oun ki gain quatre œil

Impr.-Papet. E. GRATIEN & Cie- Cayenne

L'AVEU

Après avoir volé plus de 70 millions à ses compatriotes, **GALMOT** l'escroc a vendu ses derniers partisans à un autre escroc : **Georges ANQUETIL**.

Mercredi soir, l'aveu est sorti avec peine de ses lèvres immondes. Il aurait bien voulu rouler **ANQUETIL** comme il avait roulé **LEGASSE** en 1924. Mais **GALMOT** n'avait pas pensé trouver plus fort que lui dans la catégorie des maîtres chanteurs.

Il a été forcé de s'exécuter. Nous le savons.

Nous le savions même depuis longtemps, mais nous attendions l'AVEU.

Nous attendions la descente de **GALMOT** au dernier degré de la honte, la vente des consciences de ses derniers partisans.

Nous connaissions vos faits et gestes en France M. Galmot ; jour par jour, heure par heure, minute par minute.

Nous savions qu'après avoir demandé à M. **LAUTIER** 150.000 Francs et nous le prouverons en publiant votre télégramme et votre lettre à l'intermédiaire chargé de la démarche ; qu'après avoir ditons nous demandé 150.000 Frs pour ne pas poser votre candidature en Guyane, vous avez osé mettre les voix de vos partisans aux enchères.

Nous publierons vos démarches, vos tractations, vos offres de vente.

A la dernière heure, vous avez trouvé Georges ANQUETIL.

QUI EST GEORGES ANQUETIL

Georges ANQUETIL, actuellement directeur de l'ignoble feuille de chantage « **La RUMEUR** » après avoir été rédacteur du « **SOIR** », de « **L'ACTION** », du « **POPULAIRE** », du « **COURRIER FRANÇAIS** », du « **BOLCHEVISTE** », du « **SOVIET** », de la « **RAFALE** » et du « **GRAND GUIGNOL** », (n'ayez pas peur des titres, **ANQUETIL**, nous le prouverons, mange à tous les rateliers, du conservateur au bolcheviste) a débuté en 1907 sous le pseudonyme de **Georges DENFER**.

En 1914, à la veille de la guerre, il participait au Congrès international de police à Monaco et était peu de temps après obligé de donner sa démission d'avocat pour éviter sa radiation. Il s'était tout simplement approprié l'argent que plusieurs de ses confrères lui avaient confié pour prendre les tickets de voyage.

Pendant la grande guerre **Georges ANQUETIL** après un court séjour à la 20^{ème} section des secrétaires d'état major à Paris, bureau de la Chancellerie, se fit réformer en Avril 1917, le 27 pour être précis, sans jamais mettre les pieds au front. Il n'avait cependant que 29 ans.

Il fit l'organisateur des fameuses fêtes du **TROCADERO** ; fêtes qui donnèrent lieu à tant de scandales qu'on le surnomma alors « **L'ESCROC des GALAS** ».

Après la guerre, **Georges ANQUETIL** soutint les théories révolutionnaires russes. Il fut dit-on l'ami de **LENINE**. Cependant le 23 Juin 1920, le Comité de la III^{ème} Internationale décidait son exclusion, l'accusant et prouvant qu'il était en même temps à la solde des capitalistes.

Georges ANQUETIL fut également exclu de l'Association Républicaine des Anciens Combattants.

Candidat révolutionnaire en 1919, au Conseil Municipal, dans le quartier de la Goutte d'Or, **Georges ANQUETIL** était écrasé et n'obtenait que 100 voix. Fondateur en 1921 du journal satirique « **LE GRAND GUIGNOL** » **Georges ANQUETIL** se fit remarquer par ses articles immoraux destinés à une clientèle spéciale et par ses attaques honteuses contre **M. POINCARE**, **M. PAUL DESCHANEL**, **Mme Alfred CAPUS**, etc.

En 1922 dans une lettre ouverte à **M. De LASTEYRIE** Ministre des Finances, **Georges ANQUETIL** prônait la faillite de la France, la banqueroute universelle et la révolution mondiale.

À la même époque, avec la complicité d'un sieur **WALDTEUBEL**, **Georges ANQUETIL** organisait une vaste entreprise de chantage. *Il était arrêté le 28 février 1922*, sous la triple inculpation d'outrages aux mœurs par voie de presse de tentative d'extorsion de fonds et d'infraction à la loi du 3 février 1903 sur le retrait des fonds déposés dans les caisses publiques.

Ce n'est pas tout. Nous parlerons plus tard de choses formidables. En attendant lisez bien ceci :

CASIER JUDICIAIRE DE GEORGES ANQUETIL

ANQUETIL Jule, Georges, né le 29 Avril 1888 à Limesy « Seine Inférieure »

6 MOIS DE PRISON, 1000 frs d'amende. Cour d'Appel de Paris. Arrêt du 12 décembre 1922 pour extorsion de fonds.

2000 Frs d'amende. Cour d'Appel de Paris. Arrêt du 12 Juillet 1926 pour injures et diffamation.

100 Frs d'amende. Cour d'appel de Paris. Arrêts du 12 Juillet 1926 pour diffamation.

Voilà l'homme à qui **GALMOT** l'escroc, a vendu pour une poignée d'or, les consciences de ses derniers partisans.

CITOYENS.

QUEL QUE SOIT VOTRE PARTI

REFLÉCHISSEZ !

INTERROGÉS VOS CONSCIENCES !

SONGÉZ A VOS ENFANTS !

NE COUVREZ PAS D'OPPROBRE TOUTE UNE GÉNÉRATION DE DEMAIN !

Ne laissez pas croire aux 40 MILLIONS de français qui, par l'organe de leurs 600 Députés, ont autorisé la levée de l'immunité parlementaire et l'arrestation de l'escroc **GALMOT**, que votre belle Guyane n'est ouverte qu'aux bagnards aux escrocs ou aux maîtres chanteurs.

ARRIÈRE ! GALMOT LA HONTE !

ARRIÈRE ! ANQUETIL MAÎTRE CHANTEUR !

Il y a encore des honnêtes gens en Guyane et vous ne PASSEREZ PAS.
Inutile de vouloir **BROUILHET** les cartes, vous n'aurez pas d'**ATOUTS**.

L'AMER

THE AMERICAN...
...OF THE...

...OF THE...
...OF THE...



APPEL A L'ORDRE

CITOYENNES

et

CITOYENS,

Pour éviter un massacre public, le 25 avril courant je me suis démissionné de mes fonctions de Maire de la Ville. **Je ferai plus : j'abandonnerai complètement** la politique, laissant à d'autres la direction des affaires publiques.

J'invite tous mes amis à rester calmes, à ne pas répondre aux provocations d'où qu'elles viennent, en vue de faciliter le rétablissement nécessaire de l'ordre public profondément troublé depuis le lundi 23 courant.

Dans la mesure du possible, reprenons le travail. **Aidons au** rétablissement de l'ordre envers et contre tout.

E. GOBER.

ORDRE A L'ORDRE

CITIZENS

et

CITIZENS

Le 27 avril 1871, le conseil municipal de Paris a décidé de...

AU FOU

Il y a des gens qui crient au voleur. Ce sont certainement de trrrr : es honnêtes gens.

Il y a également comme on dit à Paris, les anciens braves hommes.

Enfin, il y a aussi les différentes catégories de fous.

En Guyane, comme partout ailleurs, ces différentes catégories d'individus sont dignement représentés. Cependant, on vient d'y découvrir un spécimen tout à fait curieux et qui intrigue les plus grands savants du Monde :

LE FOU LA LUNE

On connaissait l'influence de la lune sur les marées, la végétation, etc... mais on ignorait son influence sur les cerveaux humains.

Le phénomène découvert en Guyane à un cerveau remarquable qui fonctionne suivant le calendrier Grégorien. Agité pendant le premier quartier, déchainé, incohérent pendant la pleine lune, il redevient doux et aimable au dernier quartier.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des études qui seront faites par l'Académie de Trou-Poisson.

Pour l'Académie de Trou-Poisson.

M^ossieu Auguste CLOWN

Avaleur de sabres

Mangeur d'étoupe

Ancien Conseiller public Ad Hoc

Ancien Président des Postiers à cheval

Président des Anciens Sous-Officiers Tranche Montagne

Président du Club des Loufoques du Cadre Local

Président de l'Association des Trépanés de la rate

Président de la Chambre des mises à l'ombre (de la lune)

Président du Comité des Assureurs contre le bourrage de crâne

Inventeur de la lame de sûreté « Nilotte » rase vite et bien.

Ceux de nos lecteurs qui auraient une place de Président ou d'Ancien Président à offrir peuvent s'adresser directement à M^ossieu Auguste, Place des Bégonias, 1er étage, 3^eme cocotier à droite.

GEORGES ANQUETIL A L'EGOUT

LA GUYANE

Organe des bandits qui veulent livrer la Colonie à l'escroc Georges ANQUETIL, récidiviste du chantage — a publié hier un télégramme de Paris qui est un **tissu de mensonges** éhontés et ridicules.

Il est faut que les démarches dont parle l'ignoble ANQUETIL aient été faites auprès du gouvernement à Paris par les hommes qu'il salit en les nommant.

Tous sont des amis personnels d'Eugène LAUTIER et souhaitent son succès.

Edouard DALADIER, président du parti radical socialiste, écrit à Eugène LAUTIER une lettre d'affectueuse estime dont le député sortant a donné lecture dans les réunions publiques et qu'il tient à la disposition des électeurs.

Il est ridicule et cynique de raconter que les ministères à Paris ont eu à s'occuper d'honorables magistrats dont la correction n'a jamais été mise en doute par les gens honorables.

Il est criminel de vouloir tromper la population Guyanaise par la publication de ces fausses nouvelles.

Si par malheur pour la Guyane un Georges ANQUETIL pouvait franchir le seuil du Palais-Bourbon, une telle manœuvre suffirait pour que la **Chambre** saisit avec empressement une occasion aussi favorable pour rejeter cette ordure à l'égout.

Jamais le télégramme forgé par Georges ANQUETIL ou ses complices a été envoyé au gouvernement local.

GEORGE A. JITTUOMA 252000

10 100

IN 1890

Faint, illegible text on the left side of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

Faint, illegible text on the right side of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

Large area of faint, illegible text at the bottom of the page, likely bleed-through from the reverse side.

AU PEUPLE DE CAYENNE

Chers Concitoyens,

Le Maire de Cayenne, vous doit, ainsi que ses collègues du Conseil Municipal, avec qui il n'a cessé d'être en contact toute la journée d'hier, les explications sur les démarches faites et les décisions prises, à l'occasion de la mort de notre regretté ami et chef Jean Galmot.

Attérés par la nouvelle qui nous a tous surpris, d'un empoisonnement sur la personne de Jean Galmot, nous avons dû nous réunir d'urgence hier à midi, pour prendre les mesures que comportait cette situation épouvantable.

Il a été décidé que le cadavre de notre malheureux ami serait embaumé, mis sous trois cercueils, pour être déposé dans le caveau de la famille Lalanne, en attendant son transfert en France, aux frais des conseillers municipaux et de la population entière.

Le corps est en ce moment exposé en une chapelle ardente, dans la Maison Millienne, rue de la Liberté, jusqu'à sa mise en bière qui aura lieu dans le courant de la journée.

Les obsèques auront lieu ce soir, à 16 heures 30.

* - *

En conviant la population au cortège qui doit conduire notre regretté chef et ami au cimetière, le Maire se fait un devoir de lancer un sérieux appel au calme. Trop d'événements se sont déjà déroulés depuis hier. Le Peuple doit reprendre conscience de lui-même, demeurer digne et refouler sa douleur, devant la dépouille de Jean Galmot.

S'il était encore de ce monde, ce serait les mêmes conseils qu'il donnerait.

Le Chef de la Colonie a donné l'assurance que justice complète sera faite.

Nous devons avoir pleine et entière confiance dans sa parole.

Cayenne, le 7 Août 1928.

Le Maire : A. QUINTRIE.

LA MORT DU CLOWN

GALMOT - LA - HONTE

SON TESTAMENT POLITIQUE

La corde raide sur laquelle GALMOT - LA HONTE opérait ses acrobaties, hier soir, au Petit Balcon, s'est cassée soudain.

Le clown, en tombant, s'est brisé les reins. Il est mort quelques instants après.

Mais ses pareils ne disparaissent pas sans commettre une ultime turpitude ! Son testament oral fut une incongruité lâche au visage de ceux qui l'entouraient :

« Mes enfants, leur dit-il, avec forces grimaces, j'avais prévu ce qui m'arrive. Quoique j'aie prétendu le contraire, il y a longtemps que, politiquement, j'ai été condamné à mort. Je n'étais plus qu'un cadavre revêtu de l'habit d'un candidat-« impossible. L'heure fatale a sonné. Il me faut quitter mon masque et rentrer dans « dans les ténèbres.

« Toutefois, je me suis préoccupé de votre avenir. J'ai voulu l'assurer. J'ai « cherché et j'ai trouvé quelqu'un à ma taille pour vous servir de guide dans la « voie de la malhonnêteté et du cynisme où je vous ai déjà si profondément engagés.

« L'ours que je vous présente et que je vous demande de reconnaître pour un « second Papa ne me ressemble pas physiquement. Mais, sous le rapport de l'im- « moralité, on croirait que nous avons sucé le même lait.

« J'tais Maître-Escroc ! Il est Maître-Chanteur !

« Cet As, ce Génie à qui je vous demande de faire confiance « ce autant qu'à moi-même est le Directeur-Fondateur du « plus grrr. andquotidiende Paris et de tous pays : LA TU- « MEUR ». Il empoisonnera le monde entier et vous-mêmes « pour faire disparaître LAUTIER, GOBER et SIMONEAU. « Qu'importent quelques vagues humanités, pourvu que « Papa GALMOT soit vengé !

« Mes enfants, prenez mon ours. Il se nomme Georges « ANQUETIL. »

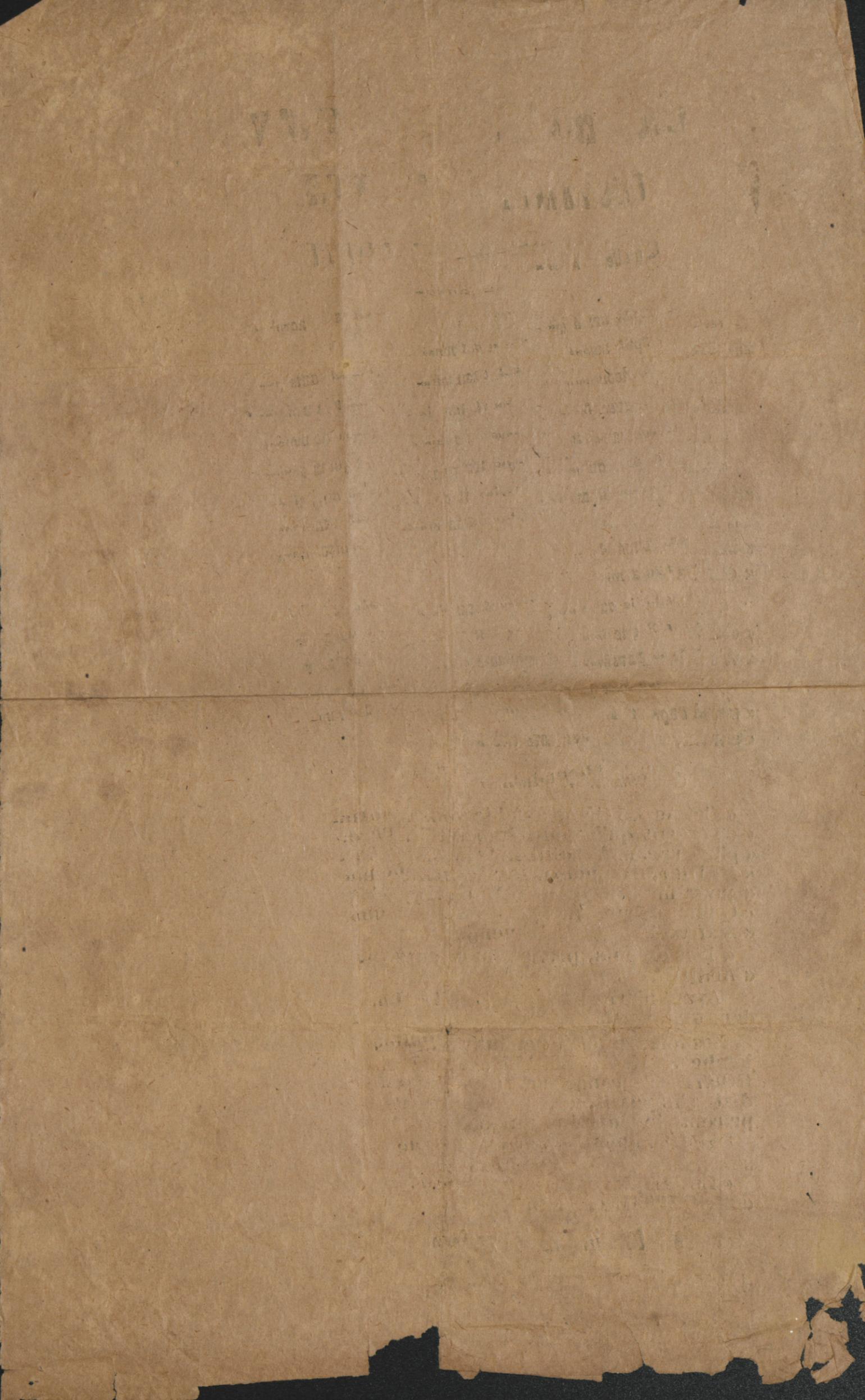
Ayant ainsi parlé, GALMOT - LA HONTE rendit l'âme dans un hoquet.

Les femmes et les enfants, effrayés, se sauvèrent à toutes jambes. IQUI, MILLIENNE, FLAMBANT, GRATIEN et HORTH se rangèrent à à l'avis de ROMNEY qu'un cordial s'imposait, et, se soutenant les uns les autres, ils prirent le chemin du Café de Verdum.

Dans la chambre mortuaire, deux hommes demeuraient seuls, désespérés, anéantis. L'un dit à l'autre :

« Le Salop. C'est sa dernière eseroquerie. Il est mort, mais « ANQUETIL est mort-né ! »

Ce fut la seule oraison funèbre de l'escroc-clown GALMOT - LA - HONTE, par Ch. A. BROUILHET se disant « mari d'une Guyanaise »



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté. — Égalité. — Fraternité.

Cayenne, le 8 Août 1928.

CIRCULAIRE

LE GOUVERNEUR de la Guyane française

*à Messieurs les Chefs d'administration
et de service et les commerçants de Cayenne.*

Messieurs,

En raison des circonstances tragiques que nous traversons j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien recommander d'une façon pressante à tous vos agents et employés d'observer le calme le plus complet et, avant tout de ne participer à aucune manifestation de la rue, ni y assister en curieux. Je recommande instamment à toutes les familles d'éviter toutes allées et venues qui ne seraient pas indispensables.

Tous les moyens doivent être mis en œuvre par tous pour le rétablissement du calme et l'apaisement général.

Camille MAILLET.

VICTOIRE

Aux Combattants du 25 Avril,

Mes enfants,

Vous avez gagné.

Gober est en bas.

Vous l'avez chassé de la Mairie.

Sa criminelle existence de politicien fraudeur est finie.

Il aime le diable, qu'il aille au diable !

Finie la tyrannie et finies vos souffrances.

Opprimés, relevez la tête. Vous êtes sauvés : Gober a démissionné.

Vous, mes frères d'armes, qui avez fait, avec moi, le serment de donner votre vie pour la liberté : Soyez fiers.

Vous vous êtes battus pour le plus grand idéal de l'homme : la Liberté.

Vous êtes dignes des héros de la Révolution.

Regardez vos mains : elles n'ont pas une goutte de sang.

Vous avez gagné la victoire par la seule manifestation de votre volonté de vaincre.

Je vous dirai dans le journal le magnifique effort des notables de Cayenne qui, à l'heure décisive, ont contribué généreusement au salut du pays.

A tous je dis : Merci.

Tous, je vous serre dans mes bras.

Votre père,

JEAN GALMOT.

AU PEUPLE DE LA GUYANE

Nous vous demandons de rentrer chez vous en paix.

Vous avez obtenu ce que vous avez demandé. Voici la lettre que nous avons en mains :

Cayenne, 25 avril 1928.

Monsieur le Gouverneur,

Pour la santé de ma famille, compromise depuis lundi par les manifestations organisées devant ma maison ;

J'ai l'honneur de vous envoyer ma démission de Maire de la ville.

Agréez, je vous prie, mes salutations respectueuses.

Signé : GOBER.

Pour copie conforme :

Le Gouverneur,

Signé : CAMILLE MAILLET

Le Gouverneur nous a donné au surplus sa parole d'honneur, dont nous n'avons pas le droit de douter, que dans les premiers jours de la semaine prochaine, le Conseil Municipal tout entier sera dissous, que des élections nouvelles seront faites et que le Bureau sera composé uniquement de personnalités administratives.

Léonce Melkior, doyen de la délégation.

U. Bruere-Dawson ; A. Chebance ; R. D'Espaux ;
A Darnal ; E. Gratién ; Helleux ; Ch. Henry ;
Em. Joseph ; St-Hilaire Lucile ; Mennechey ;
Millienne ; Marbot ; Nollier ; E. Prévot ; Quintrie ;
Rambaud ; Rivierez ; St-Quentin ; Saccharin ;
Sarragot ; Tell ; Vallette ; Zéphir.

LA PROCLAMATION DU DÉPUTÉ

M. LAUTIER sera proclamé demain mercredi 25 courant
à 4 h. du soir à l'Hôtel de Ville.

Tous les Lautieristes y sont conviés.

Le Député partira pour FRANCE le Jeudi matin 26 à
8 heures par le Vapeur « St-Laurent ».

*Les amis sont priés de se grouper place de la Banque Jeudi matin
à 8 heures pour lui faire Cortège.*

Il n'y aura pas de réjouissances.

Le Président du Comité :

E. GOBER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

GOUVERNEMENT DE LA GUYANE FRANÇAISE

PROCLAMATION

Le Gouverneur de la Guyane française s'associant intimement au deuil de la population mais regrettant les événements déplorables qui se sont déroulés depuis hier six août fait un appel pressant à la population dans l'intérêt du bon ordre et du bon renom de la Guyane.

Le Chef de la Colonie demande au peuple de rester calme et d'attendre avec sérénité les mesures de justice. Il lui donne l'assurance que les coupables, quels qu'ils soient, seront arrêtés et que la justice suivra son cours.

Il compte sur l'esprit de dignité qui doit animer toute personne appartenant à la nation française pour que le peuple de Cayenne fasse confiance au Chef de la Colonie et lui permette de procéder en complète collaboration avec la municipalité tout entière aux mesures que commande la situation mais qui ne peuvent être prises que dans le calme.

Cayenne, le 7 Août 1928.

Le Gouverneur,
Camille MAILLET.

